

Aux urnes artisans ! L'U2P appelle à voter pour les listes « La Voix des Artisans »

LA VOIX DES ARTISANS.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 21.09.28

Paris, 30 septembre 2021

Contacts presse U2P

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

Rumeur Publique
presse@lavoixdesartisans.fr

Jérôme Saczewski
01 80 89 87 12

Mathias Koubi
01 80 89 87 17

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Les élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont lieu du 1^{er} au 14 octobre 2021. L'U2P et l'ensemble de ses organisations membres représentatives de l'artisanat (CAPEB, CGAD, CNAMS, CNATP) s'y sont engagés avec conviction en présentant partout en France les listes « La Voix des Artisans ». Composées d'artisans issus de tous les métiers de l'artisanat et représentant sa diversité, les listes U2P-La Voix des Artisans sont les seules à défendre uniquement les artisans et les entreprises de proximité.

Les élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) sont cruciales car elles permettent d'élire les représentants, femmes et hommes, chefs d'entreprise artisanale, conjoints collaborateurs d'artisans, qui géreront pendant 5 ans les établissements publics que sont les CMA et défendront l'intérêt général de l'artisanat.

Les CMA, en complémentarité avec les organisations professionnelles, ont un rôle majeur d'accompagnement des artisans. Elles agissent pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et assurent, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

Qui peut voter et comment ?

La campagne officielle se déroule du 30 septembre au 13 octobre et les élections du 1^{er} au 14 octobre 2021. Le matériel de vote (listes et professions de foi) est envoyé à tous les artisans et conjoints(es) collaborateurs par voie postale. Ils ont le choix de voter :

- par internet sur le site : artisansvotons.fr,
- par courrier en renvoyant le bulletin choisi dans l'enveloppe T préaffranchie.

Des candidates et candidats au service des artisans

Les listes U2P-La Voix des Artisans sont composées d'artisans et d'artisans issus de tous les métiers de l'artisanat, qui se mettront au service exclusif des artisans, à la différence des listes des organisations concurrentes (fédérations du MEDEF et de la CPME) qui défendent aussi des entreprises de plus grande taille aux intérêts parfois contraires à ceux des entreprises artisanales.

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer ajoute : « La pandémie a mis à l'épreuve nos entreprises, mais avec courage, passion et esprit de responsabilité, nous avons tenu bon. Les Français ont apprécié et parfois redécouvert les attraits de nos entreprises : proximité, qualité, convivialité. Les élections aux CMA sont l'occasion de souligner ces valeurs et d'accompagner les artisans vers une reprise solide et pérenne. Pour cela j'appelle les artisans et les conjoints(es) collaborateurs à voter pour les listes « La Voix des Artisans » présentées par l'U2P. »

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 21.09.28**

Paris, 30 septembre 2021

Contacts presse U2P

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

Rumeur Publique
presse@lavoixdesartisans.fr

Jérôme Saczewski
01 80 89 87 12

Mathias Koubi
01 80 89 87 17

PAGE 2 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P, des combats et des succès

Dotée depuis de nombreuses années d'une solide représentation au sein des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'U2P est par ailleurs un interlocuteur de premier plan auprès du gouvernement et du parlement. Elle mène aujourd'hui de nombreux combats :

- L'U2P qui a créé avec les CMA le slogan « **l'Artisanat, Première entreprise de France** », veut renforcer les qualifications, protéger l'identité artisanale, promouvoir l'apprentissage et la transmission d'entreprise ;
- L'U2P, qui est à l'origine du **Fonds de solidarité** pour aider les entreprises à faire face à la crise covid, veut placer l'artisanat au cœur des politiques publiques et de l'action économique ;
- L'U2P qui défend les intérêts des entreprises de proximité dans les négociations et dans la concertation avec les pouvoirs publics, demande qu'un **plan de lutte contre les difficultés de recrutement** soit engagé ;
- L'U2P refuse que les entreprises artisanales soient laissées à l'écart de la modernisation du pays, et demande que celles-ci bénéficient réellement des aides à la **transformation numérique et énergétique** ;
- L'U2P qui a déjà obtenu d'importantes baisses de charges, continuera à s'opposer aux dépenses publiques mal maîtrisées afin de **limiter la fiscalité nationale et locale** ;
- L'U2P qui a mis fin au RSI, qui est à l'origine du statut protecteur des conjoints d'artisans et de la création d'une plateforme d'avantages réservés aux artisans et salariés de l'artisanat (Proximeo), continuera à **améliorer la protection sociale et le pouvoir d'achat des artisans** ;
- L'U2P qui a toujours réclamé des règles de concurrence équitables, veut **encadrer davantage le travail détaché, les plateformes de commerce en ligne, et les ventes directes**.

Des engagements forts pour les 5 années à venir

Une fois élus au sein des CMA, les candidats des listes U2P – La Voix des Artisans s'engagent à :

- Assurer un **service de proximité** à chaque artisan, au plus près de son lieu d'activité, par l'intermédiaire de la Chambre de niveau départemental et des commissions territoriales de proximité ;
- Garantir une gestion performante des Centres de formation d'apprentis -CFA afin qu'ils répondent efficacement aux **besoins en compétences des entreprises artisanales** ;
- Mener une politique active de développement des activités artisanales dans le **centre des villes et des villages** ;
- Placer au cœur de notre action la **simplification des formalités administratives**, notamment en défendant le principe d'une déclaration unique et simplifiée pour toutes les administrations ;
- Renforcer **l'accompagnement des artisans**, des porteurs de projet et des créateurs-repreneurs d'entreprise artisanale ;
- Défendre auprès des collectivités territoriales un **aménagement commercial et urbain** adapté à l'activité des artisans et qui ne fasse pas obstacle à leurs déplacements (restrictions de trafic et zones à faible émission -ZFE-) ;
- Mutualiser les moyens des CMA pour optimiser le service aux artisans ; **s'opposer à la fusion des CMA et des CCI** pour continuer à défendre les besoins spécifiques des entreprises artisanales.

Artisans, prenez votre destin en main, votez « LA VOIX DES ARTISANS » !